



2021-42

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 02/04/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT

Excusées :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

OBJET : Choix de l'entreprise pour la réalisation du lotissement Les Bleuets

Monsieur le Maire rappelle la création du lotissement Les Bleuets. Afin de réaliser des travaux, un appel d'offres a été lancé.

Monsieur le Maire fait alors part des résultats de la consultation pour laquelle quatre entreprises ont répondu. Il propose de retenir l'entreprise classée 1^{ère} suite à l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- RETIENT l'entreprise TPV, Daniel ROLLE (gérant) sise 1 impasse des Fayes 43370 Solognac/Loire pour un montant de 45913.50 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche, signer l'acte d'engagement et tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget annexe « Lotissement Les Bleuets »

Le Maire,
FRANCK PAILLON

